

Strasbourg, le 16 OCT. 2017

Mesdames et Messieurs les membres des Conseils d'école,

Le décret paru le 27 juin 2017 permet de « laisser aux communes - en lien étroit avec les écoles de leur territoire - le soin d'organiser le temps périscolaire sans contraintes » en autorisant des dérogations à l'organisation actuelle de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

En résulte la possibilité pour le Directeur académique des Services de l'Education nationale, en lien avec la commune, de choisir entre plusieurs scénarii pour organiser soit le retour à 4 jours, soit le maintien des 4,5 jours actuels.

L'organisation du temps scolaire doit avant tout répondre à des objectifs pédagogiques pour permettre aux enfants de mieux apprendre à l'école. C'était l'esprit de la réforme mise en œuvre en 2014. Des évaluations sont en cours au plan national et local.

A l'issue de ces travaux, conduits notamment par l'Education nationale durant l'année scolaire 2017-2018, une consultation sera organisée par la Ville pour partager les évaluations et les orientations proposées. Ce débat permettra d'éclairer la décision de la Ville, sachant qu'un éventuel nouveau scénario ne pourrait être mis en œuvre qu'à la rentrée de septembre 2019, compte-tenu de la réorganisation nécessaire des services périscolaires et des ateliers éducatifs.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les membres des Conseils d'école, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Roland RIES

MESDAMES ET MESSIEURS
LES MEMBRES DES CONSEILS D'ECOLE
DE LA VILLE DE STRASBOURG

Votre contact : Direction de l'enfance et de l'éducation - Julie ARANEDER - Tél. 03.68.98.76.67
Elise 17-D02668